



Fiche 27

Incidence de la dégradation des conditions d'élevage sur le besoin en lysine du porcelet

Contexte et objectifs

La teneur en lysine est le principal critère alimentaire déterminant la performance des porcs en post-sevrage.

Le taux habituellement recommandé dans l'aliment de 2^{ème} âge (entre 12 et 25 kg de poids vif) est de 1,2 g de lysine digestible par unité d'énergie nette (EN).

Ce niveau de recommandation est souvent remis en question, car on considère que, lorsque les conditions d'élevage se dégradent, les porcs sont moins en capacité de valoriser des teneurs élevées en acides aminés dans l'aliment.

Ainsi, les ratios observés pour ce type d'aliment distribué en post-sevrage peuvent s'avérer nettement inférieurs (1,05) aux recommandations de l'IFIP en la matière.

L'Ifip a donc souhaité réévaluer cette recommandation dans la situation d'une dégradation modérée des conditions d'élevage des porcs.

Principaux résultats

Les résultats indiquent une amélioration significative des performances zootechniques avec l'augmentation de la teneur en lysine de l'aliment.

Ils confirment l'intérêt de respecter un ratio lysine/énergie proche de 1,2. Même dans des conditions d'élevage (modérément) dégradées, l'optimum de performance est obtenu avec un ce niveau de lysine dans l'aliment de 2^{ème} âge.

Sur le plan économique, en tenant compte de l'amélioration d'indice de consommation obtenue, l'intérêt de respecter un ratio lysine/énergie de 1,20 au lieu de 1,05 se justifie tant que l'écart de prix reste inférieur à 23 €/t.

Partenariat et collaboration

Ajinomoto Eurolysine

Financeurs

Ajinomoto Eurolysine, Programme national de développement agricole et rural.

Contact responsable de l'action

Didier GAUDRÉ
(didier.gaudre@ifip.asso.fr)

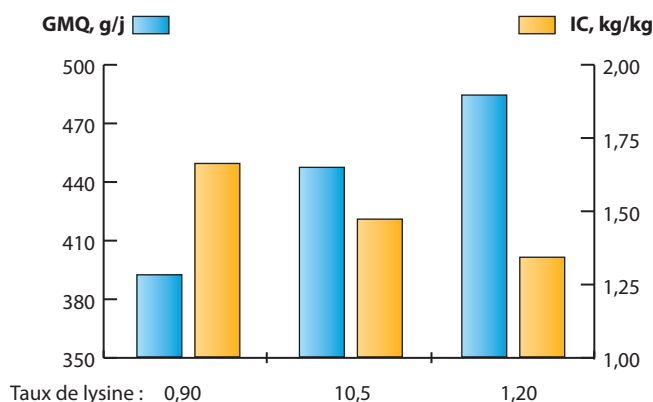
En savoir +

Formations

Résultats exploités lors de sessions de formation.

Publication

Techporc, 2012.



Evolution du GMQ et de l'IC selon le ratio lysine/énergie de l'aliment 2^{ème} âge

